

PV CONSEIL MUNICIPAL DU 22 05 2023

Le 22 mai de l'an 2023 à 20h, le Conseil municipal de Saint Laurent d'Onay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à St Laurent d'Onay, sous la présidence de Mme CHEVROL Nadine, Maire.

Présents : 8

CHEVROL Nadine, COHET Daniel, DOREY Odile, MARCON Françoise, MOREL Jean Pierre, SENERCHIA Fabrice, SEYVET Sabine, VANARET Laurence

Absents : 2 - MASSON Serge - POUZIN Chantal

Secrétaire de séance : Françoise MARCON

Mme CHEVROL ouvre la séance à 20H10 et constate que le quorum est atteint.

Approbation du PV du Conseil municipal du 13 mars 2023 :

Mme le Maire demande s'il y a des observations à noter sur le PV du Conseil municipal du 3 avril 2023. Aucune remarque n'est formulée. Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres, présents approuve ce PV.

Ordre du jour :

	Délib N°	Objet
1	13-2023	Convention avec la section apicole du GDS
2		Information budget
3		Projet remplacement porte mairie
4		Etat des travaux

1- Délibération N°13 -2023 : Convention avec la section apicole du GDS26 : lutte contre le frelon asiatique

Madame le Maire rappelle que lors de la séance du 19 septembre 2022, le conseil municipal avait délibéré pour autoriser le Maire à signer une convention avec la section apicole du GDS.

Madame le Maire propose de reconduire la convention avec la section apicole du GDS 26 pour un budget de 225€, soit 3 nids.

L'année dernière, un nid a été détruit chez un particulier.

Echange :

Certains regrettent que cette convention ne concerne que le frelon asiatique et non pas le frelon européen.

Réponse : Cette convention concerne uniquement le frelon asiatique car celui-ci met en danger les abeilles.

Pour	Contre	Abs	Sens du vote
8	0	0	Adopté à l'unanimité Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Madame Le Maire à signer la convention avec la section apicole du GDS 26 pour un budget de 225 € soit 3 nids sur la commune.

2- Information budget :

- Lors de la saisie du budget primitif, une erreur de report a été constatée, ce qui a nécessité de modifier deux articles. Les montants votés étant inchangés.

Présentation de la modification : La modification a été faite à l'article 1641 : remboursement de l'emprunt 70 000€ au lieu de 80 000 €

Les 892,73 € ont été pris à l'article 2151 : voirie

Détail du budget des travaux :

- Place : Présentation du budget

	HT	TVA	TTC	
Marché CHEVAL	84 228,80 €	16 845,76 €	101 074,56 €	
Marché SOLS	116 527,65 €	23 305,53 €	139 833,18 €	
Architecte	12 428,16 €	2 485,62 €	14 913,78 €	
BE	4 851,84 €	970,36 €	5 822,20 €	
Grille	469,12 €	93,82 €	562,94 €	
Végétaux	1 073,87 €	107,39 €	1 181,26 €	
Gazon	70,08 €	7,01 €	77,09 €	Réglée après le 31/12
Dauphiné	1 131,00 €	226,27 €	1 357,27 €	
ENEDIS	3 220,71 €	644,14 €	3 864,85 €	
Orange			6 015,43 €	(Devis, pas de facture)
Assainissement	-15 173,86 €	-3 074,77 €	-18 248,63 €	
Total	208 827,37 €	41 611,13 €	250 361,41 €	
		Base	Perçue	à percevoir
Subvention Dép.	46 900,00 €	67 000,00 €	46 900,00 €	0,00 €
Subvention Dép.	76 688,00 €	109 623,00 €	69 606,00 €	7 082,00 €
VRA	25 000,00 €		25 000,00 €	0,00 €
	148 588,00 €		141 506,00 €	7 082,00 €
Perçue en 2021	Perçue en 2022			
26 891,00 €	42 715,00 €	69 606,00 €		

80% de 208 757,29€ = 167 005,83

- Opération Isolation bâtiments communaux

Montant opération : 12 190€ - subvention obtenue : 8 533€ (70%)

Objet	HT	TVA	TTC	Sub SDED 50% Devis HT	Sub départ.
Porte salle conseil	1 589,00 €	317,80 €	1 906,80 €	794,50 €	0,00 €
Porte salle associative	2 131,00 €	426,20 €	2 557,20 €	1 065,50 €	0,00 €
Pose porte	550,00 €	110,00 €	660,00 €	275,00 €	0,00 €
Poêle	5 290,00 €	1 058,00 €	6 348,00 €	2 573,00 €	3 703,00 €
	9 560,00 €	1 912,00 €	11 472,00 €	4 708,00 €	3 703,00 €
Porte de secours	3 152,00 €	630,40 €	3 782,40 €	1 576,00 €	
Total opération	12 712,00 €				

Subvention possible 80%	10 169,60 €
Total sub. Reçues	8 411,00 €

Subventions à venir

SDED	1 576,08 €
Département	182,52 €
	10 169,60 €

3- Remplacement porte mairie :

Présentation d'un montage photos pour déterminer le type de porte afin de faire un choix avant de demander de nouveaux devis.

Deux modèles sont retenus parmi ceux proposés (modèle 3 et 4)

Points travaux :

- Toiture : Après avoir mis en place le chantier, l'entreprise a été placée en liquidation judiciaire. Nous sommes toujours dans l'attente de nouvelles. Si le repreneur est accepté le chantier pourrait reprendre mi-juin.

- Place : Un nouvel envoi de photos a été effectué avec les jeux de boules inondés par la pluie du 13 mai. L'architecte a informé que l'entreprise SOL doit revenir reprendre les niveaux afin de modifier la pente.

- SDED : montée du bois d'Onay : aucune nouvelle de l'entreprise SPIE

- Antenne : Installation d'un groupe électrogène à hydrogène dans l'attente du branchement ENEDIS. Les bouteilles sont remplacées toutes les semaines. Lorsque le branchement électrique sera effectué, le groupe électrogène à hydrogène et les ombrières provisoires seront retirés. Des panneaux photovoltaïques définitifs alimenteront l'antenne à hauteur de 20% environ. Seul un groupe électrogène classique restera en cas de coupure de courant.

- SCDECI arrêt de l'étude, en attente de modification du règlement.

Lecture du mail de Didier SERRE Chargé d'opération Appui aux collectivités Service Gestion de l'eau - DÉPARTEMENT DE LA DROME datant de fin avril :

Nous avons eu dernièrement l'information que des discussions avaient été ouvertes au niveau départemental concernant l'évolution du règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie. Suite à divers échanges, nous avons eu la confirmation semaine dernière par l'association des maires de la Drome que des réflexions étaient effectivement engagées dans le cadre de la révision du SDACR avec un objectif de révision du règlement pour la fin de l'année. Si les points qui feront l'objet de discussions ne sont pas encore clairement établis, il est fort probable que ces modifications, même si elles resteront encadrées par le contexte réglementaire national qui lui à priori n'évolue pas, aient un impact sur la caractérisation du risque incendie sur vos communes.

Par conséquent, après échange avec M. CHAPET, M.BONNET, M.LUNEL et M.BARRY et le bureau d'étude NALDEO, nous vous proposons de finaliser les prestations en cours (constitution de la base de données bâtimentaires et contrôle fonctionnel des points d'eau incendie actuels) qui ne sont à priori pas concernées par la révision, et de suspendre la prestation, le temps que le nouveau règlement soit acté.

Pour les communes qui souhaiteraient néanmoins avoir des éléments de diagnostic du risque rapidement, vous pouvez tout à fait en informer le bureau d'études NALDEO sachant que les marchés de chaque commune sont indépendants. Par contre, nous tenons à vous informer que si vous avancez dès à présent sur la caractérisation du risque et si le règlement évolue, l'analyse qui vous sera proposée, risque d'être obsolète rapidement et sa mise à jour nécessitera une prestation complémentaire du bureau d'études qui ne sera très certainement pas financée.

Enfin, suite au première réunion que vous avez eu avec le bureau d'études sur la fiabilisation de la base de données bâtimementaires, n'hésitez pas à me faire un retour si vous avez des remarques ou si vous avez eu des difficultés, cela nous permet de faire remonter ensuite ces différents points.

Il est préférable de suspendre cette étude.

Informations diverses :

- Chemin des artistes :

Deux inscriptions validées pour l'instant (tableaux)

Faire un devis pour les cimaises.

Les inscriptions sont closes à la fin du mois. Une répartition sera faites avec les communes qui ont trop de demandes.

- Claquettes le dimanche 27 août avec une heure d'initiation suivie d'une heure de spectacle.
Comment organiser la communication ? à la charge de qui ?

- Fête des voisins le 2 juin.

- Réunion publique : le 16 juin à 20h

Devis fossé : Un deuxième devis sera demandé à l'entreprise LAGUT de Chantemerle les Blés

Voirie : envisager de faire chemin de chez Tresse en même temps que les travaux sur Valherbasse.

Débroussaillage des routes : à faire maintenant ? mais il faudra refaire au mois d'août pour la lutte contre l'ambrosie.

Fibre optique : pas de nouvelles, les habitants seront informés par les opérateurs lorsque la fibre sera opérationnelle.

La séance est levée à 21h50

Mme Le Maire

La secrétaire :

